

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 30 septembre 2014 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy
à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Corrections au procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2014 – résolutions numéros 465-08-14 et 472-08-14;
- 4- Annulation de la résolution numéro 400-06-14 du Conseil de la MRC;
- 5- Renouvellement des licences (logiciels contrôle d'accès bâtiment);
- 6- Critères à préciser – travaux sur le chemin du lac Foin à Grosses-Roches;
- 7- Projet éducatif d'incubateurs de saumons en classe;
- 8- Confirmation à la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent du financement pour le projet PHOS d'Espace F dans le cadre de l'addenda à l'entente CALQ-CRÉ-Ville;
- 9- Chambre de commerce région de Matane – Renouvellement adhésion comme membre partenaire;
- 10- Invitation – consultations publiques – La Matanie de demain;
- 11- GRH;
- 12- Suivi dossier – Carrefour Nature de La Matanie;
- 13- Suivi dossier – Révision schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- 14- Varia;
- 15- Période de questions;
- 16- Ajournement de la séance.

RÉSOLUTION 547-09-14

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 548-09-14

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 465-08-14

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreurs dans la résolution numéro 465-08-14;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 336-05-14 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ou son remplaçant soit nommé inspecteur, responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit nommé inspecteur remplaçant;

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective :

M ^{me} Nadia Bouchard, employée municipale ou son remplaçant M. Étienne Tremblay	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal	Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Richard Rousseau, employé municipal ou son remplaçant M. René Fournier	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal	Sainte-Félicité
M. Michaël Tremblay, employé municipal	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet	Saint-Léandre
M. Gérald Bergeron, employé municipal	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M ^{me} Annabelle Boulay, inspectrice	Ville de Matane

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 241-2010 et 241-1-2011.

D'abroger la résolution numéro 465-08-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 549-09-14

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 472-08-14

CONSIDÉRANT le montant de 14 431 \$ indiqué dans le texte de la résolution numéro 472-08-14, représente la redistribution, après compensations, des profits engendrés par les activités sur les TPI pour 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur et utilisation du tableau de l'année 2009 au montant de 32 757 \$:

	Grosses-Roches	Les Méchins	Ste-Paule	St-Léandre	St-René	St-Jean-de-Ch.	Ste-Félicité	Total	
Revenu net des activités forestières	18 301 \$	949 \$	913 \$	7 708 \$	3 909 \$	2 630 \$	1 956 \$	238 \$	18 901 \$
	%	5,2%	5,0%	42,1%	21,4%	14,4%	10,7%	1,3%	100,0%
Revenu net des autres activités	14 456 \$	384 \$	2 538 \$	1 882 \$	9 268 \$	370 \$	32 \$	- \$	14 456 \$
	%	2,5%	17,6%	13,0%	64,1%	2,6%	0,2%	0,0%	100,0%
Montant total	32 757 \$	1 313 \$	3 451 \$	9 590 \$	13 177 \$	3 000 \$	1 988 \$	238 \$	32 757 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE corriger la résolution numéro 472-08-14 pour y retrouver le tableau suivant :

	Grosses-Roches	Les Méchins	Ste-Paule	St-Léandre	St-René	St-Jean-de-Ch.	Ste-Félicité	Total	
Revenu net des activités forestières	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	%	5,2%	5,0%	42,1%	21,3%	14,4%	10,7%	1,3%	100,0%
Revenu net des autres activités	14 431 \$	95 \$	3 472 \$	1 882 \$	8 559 \$	389 \$	34 \$	- \$	14 431 \$
	%	0,7%	24,1%	13,0%	59,3%	2,7%	0,2%	0,0%	100,0%
Montant total à répartir	14 431 \$	95 \$	3 472 \$	1 882 \$	8 559 \$	389 \$	34 \$	- \$	14 431 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 550-09-14

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 400-06-14 DU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 400-06-14 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant de contribuer pour un montant de 1 200 \$ au fonds de défense afin de poursuivre le débat juridique de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant les interventions d'urgence dans un cours d'eau par les MRC;

CONSIDÉRANT la lettre de la MRC de la Nouvelle-Beauce du 9 septembre 2014, informant les MRC de la décision de ne pas poursuivre le combat juridique et d'amener ce débat au niveau politique en demandant que l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* ne soit pas soumis à l'application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 400-06-14 afin de libérer le montant affecté de 1 200 \$ et de le retourner au surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 551-09-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RENOUELEMENT DES LICENCES (LOGICIELS DE CONTRÔLE D'ACCÈS DU BÂTIMENT)

CONSIDÉRANT la soumission de Télécommunications de l'Est relative au renouvellement des licences des logiciels de contrôle d'accès du bâtiment (S2 security, 16 lecteurs), aux montants avant taxes :

- 1 an : 400 \$
- 2 ans : 720 \$
- 3 ans : 1 020 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des licences des logiciels de contrôle d'accès du bâtiment, pour une période de trois ans, à compter du 29 novembre 2014 pour un grand total de 1 020 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 552-09-14

CRITÈRES À PRÉCISER – TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC AU FOIN À GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT QUE la SER des Monts a obtenu une subvention du Programme de développement régional et forestier (PDRF), au montant de 26 700 \$ accordé par la CRÉ, pour terminer la réparation du chemin du lac au Foin, à Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE parmi les obligations du promoteur, la CRÉ demande une résolution de l'organisme responsable de l'entretien des infrastructures, confirmant son engagement, pour une période d'au moins trois ans, à effectuer l'entretien des infrastructures et des équipements mis en place dans le cadre de la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 10 % des coûts admissibles doit être défrayé par le promoteur et que, par conséquent, la SER-des-Monts demande à ce que la MRC confirme son engagement à lui payer cette somme, soit 2 670 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC confirme son engagement, pour une période d'au moins trois ans, à effectuer l'entretien des infrastructures et des équipements mis en place dans le cadre de la réalisation du projet PDRF-2014-389 « Réaménagement d'un chemin forestier TPI Grosses-Roches »;

QUE la MRC confirme son engagement à verser, à la SER-des-Monts, la contribution du milieu, soit l'équivalent de 10 % des coûts admissibles au projet PDRF-2014-389 « Réaménagement d'un chemin forestier TPI Grosses-Roches », représentant un montant d'environ 2 670 \$, et ce, une fois le projet complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 553-09-14

PROJET ÉDUCATIF D'INCUBATEURS DE SAUMONS EN CLASSE

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec les établissements d'enseignement de la Commission scolaire des Monts- et-Marées (CSMM) et la Fédération québécoise pour le saumon Atlantique (FQSA), la MRC fournit le matériel pour le déroulement du projet d'incubateur de saumons en classe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède deux incubateurs, achetés à l'aide du financement obtenu *au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II*;

CONSIDÉRANT QUE l'un des incubateurs est mis à la disposition de l'école Monseigneur Belzile de Saint-Ulric et que la MRC participe à diverses étapes du projet (fonctionnement de l'incubateur et mise à l'eau des alevins);

CONSIDÉRANT QUE l'autre incubateur a été récupéré à l'école Le Marinier des Méchins, suite à l'abandon du projet par cet établissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet éducatif d'incubateur de saumons en classe est une activité de sensibilisation et d'éducation très concrète bien appréciée des jeunes et offre à ces derniers l'occasion idéale de s'informer sur l'importance de préserver la qualité des ressources en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE poursuivre le projet pour l'année académique 2014-2015 et renouveler l'entente de services relative au prêt de l'incubateur à l'école Monseigneur Belzile de Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 554-09-14

CONFIRMATION À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUeS (CRÉ) DU BAS-SAINT-LAURENT DU FINANCEMENT POUR LE PROJET "PHOS" D'ESPACE F DANS LE CADRE DE L'ADDENDA À L'ENTENTE CALQ-CRÉ-VILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 141-03-14 du comité administratif de la MRC confirmant le partenariat établi entre la MRC de La Matanie et le centre d'artistes *Espace F* et mandatant le préfet afin de transmettre une lettre à ces fins au Conseil des Arts et des Lettres du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'addenda à l'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres pour le projet PHOS d'Espace F, il y a lieu de confirmer à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent la contribution de la MRC au projet PHOS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confirme à la Conférence régionale des éluEs, la contribution de la MRC au montant de 29 000 \$ pour 2013-2014, soit 14 500 \$ pour l'année 2014;

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à signer les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 555-09-14

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION MATANE – RENOUVELLEMENT ADHÉSION COMME MEMBRE PARTENAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Madone Guénette, présidente de la Chambre de commerce région de Matane, relativement au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, pour les municipalités et MRC, est de 150 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie, comme membre partenaire, à la Chambre de commerce région de Matane, et le paiement de la cotisation, au montant de 172,46 \$ incluant les taxes applicables, pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultations publiques – La Matanie de demain

La directrice générale informe les membres du comité administratif de l'invitation lancée dans le cadre de l'élaboration du plan de travail du Pacte rural – PNR3, soit :

- Mercredi, le 8 octobre 2014 à la salle communautaire de Saint-Léandre, pour les élus et les citoyens de Matane, Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et Saint-Léandre.
- Jeudi, le 9 octobre 2014 au centre sportif de Sainte-Félicité, pour les élus et les citoyens de Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Grosses-Roches, Les Méchins et Sainte-Félicité.

Gestion des ressources humaines

La directrice générale fait rapport verbalement aux membres du comité administratif de l'imposition de sanctions disciplinaires.

RÉSOLUTION 556-09-14

DÉSISTEMENT D'UN SOUMISSIONNAIRE ET REJET DE L'ENSEMBLE DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC RÉALISÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres du 2 septembre 2014, numéro 2014-002, pour la réalisation des travaux du projet « Carrefour nature de La Matanie », la MRC de La Matanie a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants avant taxes
Saho Construction inc.	157 039,50 \$
Construction C. E. G. inc.	189 500,00 \$
Duotech Construction inc.	236 642,22 \$

CONSIDÉRANT QU'étant donné que les montants de ces soumissions excèdent l'estimation et les disponibilités budgétaires de la MRC, et que tel que précisé à l'appel d'offres, ce projet pouvait être réalisé partiellement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 480-09-14 autorisant la réduction des travaux et l'octroi d'un contrat partiel au plus bas soumissionnaire conforme, Saho Construction inc., au montant de 90 451,50 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE Saho Construction inc. s'est désisté en raison de la réduction de la taille du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE soit accepté le désistement du plus bas soumissionnaire;

QUE les deux autres soumissions déposées dans le cadre du processus d'appel d'offres soient formellement rejetées car elles excèdent l'estimation budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 557-09-14

ORGANISATION D'UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION ÉCRITE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DU CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagement du Carrefour nature de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié pour simplifier son exécution, tenant compte des budgets et de l'approche de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE, pour des motifs de saine administration et pour tenir compte des délais de réalisation du projet, il y a lieu de confier des contrats distincts pour les travaux de nature différentes, soit les travaux électriques, de terrassement, de menuiserie et de plantation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux électriques sont estimés à plus de 25 000 \$ et à moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de menuiserie, de terrassement et de plantation sont respectivement estimés à des montants inférieurs à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE soit entérinée la démarche de demande de soumissions par invitation écrite auprès d'entreprises de la région pour la réalisation des travaux électriques;

QUE pour les autres travaux, des propositions soient convenues de gré-à-gré avec des entreprises locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 558-09-14

Il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 7 octobre 2014 à 13 h 30. Il est 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*